

**OBJET TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE  
ET D'EFFACEMENT DES RESEAUX BASSE TENSION  
EN ZONE URBAINE (PERIODE 2009/ 2012)**

**APPROBATION DU PROJET  
AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ A BONS DE COMMANDE**

---

Afin de répondre favorablement à l'urbanisation croissante que connaissent actuellement ses écarts, la commune procède tous les ans au renforcement et à l'extension des réseaux de distribution électrique HT et BT dans le cadre de ses opérations d'électrification rurale.

Ces travaux peuvent être financées à hauteur de 72,43 % du montant TTC sur le Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE).

Par ailleurs, dans un souci d'une meilleure sécurisation des réseaux et d'une plus grande intégration des ouvrages électriques dans l'environnement, il est souhaitable également pour la Ville de procéder à la mise en souterrain ou à la pose en façade d'immeuble (ou toute autre technique appropriée) des réseaux électriques EDF.

Ces opérations peuvent être financées à hauteur de 80 % par le SIDELEC chargé de répartir le fonds de concours affecté à ce type de travaux.

Pour faire face aux nombreuses demandes exprimées tout le long de l'année par les différents pétitionnaires (administrés, EDF, promoteurs...) qui ne permettent pas d'établir ni une programmation ni une estimation des travaux à réaliser, il est prévu de recourir à la procédure du marché à bons de commande.

De plus, compte tenu de l'homogénéité de la nature des travaux électriques entrepris dans le cadre de l'électrification rurale et de l'effacement des réseaux, la Municipalité n'a pas optée pour l'allotissement. S'agissant d'un marché à bons de commande ces travaux seront exécutés sur une période de 4 années fermes et dans la limite des montants suivants :

- montant global minimum 1 000 000,00 € HT (période de 4 ans),
- montant global maximum 4 000 000,00 € HT (période de 4 ans).

Ces travaux comprennent notamment :

- la fouille en tranchée en terrain de toute nature ;
- la fourniture et la pose de câbles électriques de fortes et moyennes sections ;

## Rapport n° 08/6-39

- la fourniture et la pose de divers supports béton, de matériels d'éclairage public, de coffrets, et de différents accessoires... ;
- la fourniture, la pose et l'équipement de postes de transformation.

Le marché sera conclu à compter de la date de notification pour une durée de quatrième année ferme.

Je vous demande donc :

- 1° d'approuver l'opération
- 2° d'adopter la procédure de passation et les caractéristiques du marché, comme suit :
  - procédure d'appel d'offres ouvert (articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics),
  - marché à bons de commande (article 77 du Code des Marchés Publics),
  - marché établi pour une durée de 4 années fermes,
  - montant global minimum 1 000 000,00 € HT (période de 4 ans),
  - montant global maximum 4 000 000,00 € HT (période de 4 ans),
  - crédits inscrits au Budget principal des exercices 2009, 2010, 2011 et 2012, sous les Chapitre 23 et Article 2315 ;
- 3° d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché ;
- 4° de m'autoriser à passer le marché à bons de commande avec le candidat retenu par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marchés négociés ;
- 5° de m'autoriser à signer le marché.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE

**OBJET TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE  
ET D'EFFACEMENT DES RESEAUX BASSE TENSION  
EN ZONE URBAINE (PERIODE 2009/ 2012)**

**APPROBATION DU PROJET  
AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE A BONS DE COMMANDE**

---

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits inscrits aux Budgets principaux 2009, 2010, 2011, 2012 sous les Chapitre 23 et Article 2315 ;

Sur le RAPPORT N° 08/6-39 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur LAURET Edmond, 7ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale / Entreprise Municipale, et Aménagement / Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

### **APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

#### **ARTICLE 1**

Adopte la procédure de passation le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

- . procédure d'appel d'offres ouvert (articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;
- . marché à bons de commande (article 77 du Code des Marchés Publics), dans la limite des montants suivants :
- . montant global minimum 1 000 000,00 € HT (pour la période de 4 ans),

## Délibération n° 08/6-39

- montant global maximum 4 000 000,00 € HT (pour la période de 4 ans ;
- durée : de la date de notification pour une période de 4 ans fermes ;
- crédits inscrits au Budget principal des exercices 2009, 2010, 2011 et 2012, sous les Chapitre 23 et Article 2315.

### **ARTICLE 2**

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché

### **ARTICLE 3**

Prend acte du lancement de la procédure.

### **ARTICLE 4**

Autorise le Maire à passer le marché à bons de commande avec le candidat retenu par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

### **ARTICLE 5**

Autorise le Maire à signer le marché.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 16 SEP. 2008

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE